

## EVALUATION EXTERNE A MI-PARCOURS DE L'ACTION

### « Appui à la prise en charge des enfants de la rue à Pointe-Noire en République du Congo »

Contrat de subvention entre la Commission européenne et le Samusocial  
International – référencé N° ONG-PVD/2006/118-773

### Termes de référence

## **SOMMAIRE**

### **1. LE CADRE DE L’EVALUATION**

#### **1.1. Présentation générale de l’Action**

- 1.1.1. Le contexte
- 1.1.2. Groupe cible et bénéficiaires de l’Action

#### **1.2. Description de l’Action**

- 1.2.1. Le partenaire local
- 1.2.2. Les objectifs, résultats attendus et activités prévus par l’Action
- 1.2.3. Le budget

#### **1.3. Justification de l’évaluation**

### **2. LE CONTENU DE L’EVALUATION**

#### **2.1. Objectifs de l’évaluation et résultats attendus**

- 2.1.1. Questionner la logique du projet
- 2.1.2. Dresser un premier bilan de l’Action
- 2.1.3. Evaluer les capacités organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles du Samusocial Pointe-Noire
- 2.1.4. Produire des recommandations

#### **2.2. Méthode**

### **3. LES MOYENS REQUIS**

- 3.1. Ressources Humaines
- 3.2. Organisation et calendrier
- 3.3. Budget
- 3.4. Offre technique et financière

## 1. LE CADRE DE L'EVALUATION

### 1.1. PRESENTATION GENERALE DE L'ACTION

#### 1.1.1. Le contexte

La République du Congo est un des pays les plus urbanisés d'Afrique. Plus de la moitié de la population congolaise se concentre dans les deux principales villes du pays, Brazzaville et Pointe-Noire. L'urbanisation qui s'est développée particulièrement dans la ville de Pointe-Noire, dont la population aurait doublé en dix ans selon des sources municipales, s'est traduite par un développement urbain peu contrôlé et s'est accompagnée d'une paupérisation de larges couches de la population, d'une désintégration de la cellule familiale et de la rupture des solidarités communautaires traditionnelles. Ces phénomènes, générateurs d'exclusion sociale, posent avec acuité la question des personnes qui vivent sans abri, totalement exclues de la société, et qui sont, de fait, « laissées pour compte », dans la capitale économique, Pointe-Noire. Sans abri, sans soutien d'aucune sorte et sans ressources, les personnes vivant dans la rue, sont réduites au stade de la simple survie.

En juin 2005, la Municipalité de Pointe-Noire a sollicité l'expertise du Samusocial International afin de réaliser une mission d'évaluation de la pertinence et de la faisabilité de la création d'un Samusocial (Service d'Aide Mobile d'Urgence Sociale) en faveur des enfants de la rue à Pointe-Noire. Conformément à ses objectifs, le Samusocial International soutient, en effet, les initiatives locales de développement dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale des personnes sans abri dans les villes. A Pointe-Noire, l'évaluation contextuelle des besoins a préconisé la création d'un Samusocial compte tenu de la nécessité de renforcer les capacités locales de lutte contre l'exclusion sociale des enfants de la rue dans une ville particulièrement affectée par les déplacements de populations et la désorganisation des systèmes administratifs et financiers dus aux conflits armés des dernières années. L'association congolaise Samusocial Pointe-Noire a ainsi été créée en janvier 2006.

C'est dans ce contexte que le projet d'appui à la prise en charge des enfants de la rue à Pointe-Noire a été présenté à la Commission européenne, par le Samusocial International, pour une demande de cofinancement de l'Action mise en œuvre par son partenaire local, le Samusocial Pointe-Noire, en collaboration avec le Samusocial International. Cette demande a été acceptée et la durée de mise en œuvre de l'Action a été prévue du 13 décembre 2006 au 12 décembre 2010.

#### 1.1.2. Groupes cibles et bénéficiaires de l'Action

Groupe cible 1 : les enfants vivant dans les rues de Pointe-Noire, garçons et filles âgés de 0 à 18 ans, constituent les bénéficiaires directs de l'action. On peut estimer entre 500 et 800, le nombre d'enfants de la rue qui bénéficieront directement de l'action<sup>1</sup>. Les résultats de l'Enquête de l'IRC révèlent que les enfants de la rue à Pointe-Noire sont majoritairement des garçons âgés de 10 à 18 ans, tout en sachant que les jeunes filles sont moins visibles et beaucoup plus difficiles à approcher, particulièrement dans le cadre d'enquêtes. Les enfants de la rue vivent en groupes, sur des territoires déterminés et sont extrêmement vulnérables aux risques physiques et psychosociaux de la vie dans la rue. Les principales raisons invoquées par les enfants enquêtés de leur présence dans la rue relèvent d'explications économiques (manque d'argent de la famille pour subvenir à leurs besoins, 32%), de la « volonté personnelle » (désir d'indépendance, 27%) et enfin des difficultés familiales (divorces, décès des parents, 24%).

Groupe cible 2 : Trois associations locales intervenant auprès des enfants de la rue à Pointe-Noire et la Direction Départementale de l'Action Sociale et de la Famille (DDASF) ont été identifiées en 2006 comme des bénéficiaires directes des effets positifs du projet :

<sup>1</sup> "Recensement et enquête sur les enfants de la rue à Brazzaville et Pointe-Noire", IRC (International Rescue Committee), 2003

- Caritas : la Maison d'écoute (qui accueille de jour une quarantaine d'enfants de la rue, met en place des activités d'alphabétisation et de réinsertion) et le Centre des Mineurs de Mvou Mvou (centre d'hébergement d'une vingtaine de places qui propose des formations professionnelles) ;
- l'association des Sœurs Salésiennes : gère un foyer pour jeunes filles d'une capacité d'accueil de 25 places et mène des activités de réintégration familiale, scolarisation, formation professionnelle ;
- l'Association Espace Enfants est un foyer d'accueil d'enfants de la rue d'une vingtaine de places qui vise la réinsertion des enfants par la scolarisation et la formation professionnelle ;
- La DDASF et plus précisément le personnel travaillant sur un projet pilote de réintégration familiale des enfants de la rue.

Ce deuxième groupe cible peut être estimé à environ à 20 personnes (coordinateurs de projets, travailleurs sociaux, animateurs de centres).

Bénéficiaires finaux :

- La Municipalité de Pointe-Noire, les institutions étatiques du Développement Social et de la Justice et leurs services départementaux à Pointe-Noire, ainsi que la société civile congolaise renforcent leurs connaissances de la problématique, prennent davantage en compte un phénomène qu'ils comprennent et qu'ils cernent mieux, et sont plus aptes à définir des politiques et des programmes d'action adaptés.
- La population congolaise dans son ensemble constitue un bénéficiaire final de l'action, car cette dernière contribue à promouvoir un développement humain et social durable et plus équilibré.

1.2. DESCRIPTION DE L'ACTION

1.2.1. Le partenaire local

Le Samusocial Pointe-Noire, association congolaise à caractère social et humanitaire créée en 2006, est le partenaire local dans le cadre de l'Action. Signataire d'une convention de partenariat avec le Samusocial International, par laquelle il adhère à la Charte et au cahier des charges du Samusocial International, le Samusocial Pointe-Noire est chargé de la mise en œuvre des activités, en collaboration avec le Samusocial International.

1.2.2. Les objectifs, résultats attendus et activités prévus par l'Action

**a) Objectifs**

L'objectif global de l'Action vise à contribuer à un développement humain et social équilibré dans la ville de Pointe-Noire, en améliorant la situation de la population la plus exclue. Cela implique d'appuyer un processus durable de renforcement de la société civile et des pouvoirs publics locaux dans la lutte contre l'exclusion sociale des enfants de la rue. L'objectif spécifique de l'Action est donc de renforcer la lutte contre l'exclusion sociale des enfants de la rue à Pointe-Noire, et participe ainsi, de façon décisive, à l'objectif global de l'Action.

**b) Résultats attendus**

L'objectif spécifique de renforcement de la lutte contre l'exclusion sociale des enfants de la rue à Pointe-Noire, est atteint quand :

Résultat 1 : les conditions de vie des enfants de la rue sont améliorées par la mise en place d'une intervention adaptée à leurs besoins fondamentaux en partenariat avec les structures publiques et associatives existantes.

Résultat 2 : les compétences locales dans la lutte contre l'exclusion sociale des enfants de la rue sont renforcées.

Résultat 3 : la mobilisation des pouvoirs publics et de la société civile est renforcée dans la lutte contre l'exclusion sociale des enfants de la rue.

### **c) Activités**

Les activités, proposées par l'action, dans le dossier initial tel que modifié par les avenants au contrat de subvention sont les suivantes :

#### **Activité 1. Mettre en place une intervention adaptée aux besoins fondamentaux des enfants de la rue en partenariat avec les structures médico-sociales existantes.**

Le Samusocial International a développé un modèle d'action spécifique dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain, fondé sur une méthode d'urgence sociale qui consiste à « aller vers » les personnes vivant dans la rue, et selon leur situation spécifique et leur volonté et les « accompagner vers » des structures d'accueil, d'hébergement et/ou de soins aptes à répondre à leurs besoins. Ce modèle d'action, qui est commun aux différents partenaires Samusocial intervenant auprès des enfants de la rue dans le monde, détermine les stratégies d'intervention auprès des enfants de la rue à Pointe-Noire.

Le Samusocial Pointe-Noire est maître d'œuvre des activités suivantes :

#### **1.1 Mettre en place et gérer un Centre Mobile d'Aide (CMA) assurant une aide médicale, psychosociale et éducative quotidienne auprès des enfants de la rue à Pointe-Noire.**

- 1.1.1. Constituer des équipes mobiles d'aide effectuant des tournées de rue nuit et jour.
- 1.1.2. Assurer la prise en charge médicale, psychosociale et éducative des enfants de la rue.

#### **1.2 Améliorer la prise en charge médico-psychosociale des enfants de la rue dans les centres d'accueil et d'hébergement partenaires du Samusocial Pointe-Noire.**

- 1.2.1. Mettre en place des permanences médicales et psychologiques hebdomadaires dans les centres partenaires.
- 1.2.2. Prendre en charge les frais médicaux exceptionnels (hospitalisation) des enfants de la rue accueillis dans ces centres partenaires.
- 1.2.3. Apporter un soutien financier ciblé sur l'accompagnement des projets de sortie de rue des enfants.

#### **1.3 Ouvrir et assurer le fonctionnement d'un Centre d'Hébergement d'Urgence avec Soins Infirmiers et Psychologiques (CHUSIP)**

Pour améliorer les conditions de vie des enfants les plus vulnérables dans la rue, l'Action prévoit la mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence avec soins infirmiers et psychologiques, d'une capacité de 18 lits infirmiers ou de repos, vers lequel les équipes du Centre Mobile d'Aide pourront orienter et accompagner les enfants en danger ou en détresse dans la rue.

## **Activité 2. Appuyer techniquement les interventions auprès des enfants de la rue à Pointe-Noire**

### **2.1 Assurer la formation professionnelle continue des équipes du Samusocial Pointe-Noire**

L'Action développe une stratégie de transfert des compétences des ONG du Nord vers les ONG du Sud, avec des missions annuelles de formation du Samusocial International (méthodologie du travail de rue et abord clinique et psychopathologique des enfants de la rue), ainsi que des échanges Sud-Sud dans le cadre de stages professionnels des équipes du Samusocial Pointe-Noire dans d'autres Samusociaux.

### **2.2 Constituer et animer un réseau des intervenants auprès des enfants de la rue à Pointe-Noire**

Contrairement à Brazzaville, il n'existe pas de réseau d'intervenants auprès des enfants de la rue à Pointe-Noire. Le Samusocial International et le Samusocial Pointe-Noire sont chargés de constituer et d'animer un réseau avec les structures partenaires du Samusocial Pointe-Noire afin de coordonner les activités et de renforcer les capacités d'intervention dans la lutte contre l'exclusion sociale des enfants de la rue à Pointe-Noire.

- 2.2.1. Structurer le réseau par la signature de conventions de partenariats et l'adoption d'un code déontologique professionnel commun.
- 2.2.2. Coordonner les activités des membres du réseau par l'organisation de réunions régulières et l'élaboration de supports communs pour le suivi des enfants pris en charge.
- 2.2.3. Organiser des formations pour les équipes socio-éducatives des structures membres du réseau et des séminaires de renforcement des compétences du réseau.

## **Activité 3. Mener des activités d'analyse et de plaidoyer**

### **3.1 Constituer une base de données sur la situation des enfants de la rue**

Une base de données informatisée est créée par le Samusocial Pointe-Noire, afin de pouvoir compiler, analyser et exploiter les différentes informations recueillies par les équipes sur la situation des enfants de la rue pris en charge.

### **3.2 Réaliser une analyse de situation des enfants de la rue à Pointe-Noire**

Une analyse de situation des enfants de la rue à Pointe-Noire est réalisée par un consultant externe spécialisé à partir des informations compilées dans la base de données du Samusocial Pointe-Noire et dans les dossiers d'enfants du Samusocial Pointe-Noire. Cette étude donne lieu à l'organisation, par le Samusocial Pointe-Noire, d'un atelier de restitution des résultats avec l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre l'exclusion sociale des enfants de la rue à Pointe-Noire.

### **3.3 Editer un bulletin trimestriel d'information et de sensibilisation**

L'Action prévoit l'édition, par le Samusocial Pointe-Noire, d'un bulletin trimestriel d'information, qui s'adresse non seulement aux adhérents, donateurs, partenaires techniques, financiers et opérationnels mais également aux autres acteurs concernés (notamment Ministère de l'Action Sociale, Ministère de l'éducation, leaders communautaires, organisations internationales) afin de renforcer la prise en compte multi-sectorielle du phénomène de l'exclusion sociale et l'implication de la société civile.

### **3.4 Organiser un séminaire national sur la problématique des enfants de la rue en République du Congo et en République Démocratique du Congo**

Un séminaire national sur la problématique des enfants de la rue dans les deux Congo est organisé conjointement par le Samusocial Pointe-Noire et le Samusocial International. Il permet de réunir les différents partenaires opérationnels et institutionnels de la région, les membres du Réseau REIPER (Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants de la Rue) travaillant à Brazzaville et les professionnels du Réseau REEJER (Réseau des Educateurs des Enfants et des Jeunes de la Rue) oeuvrant en faveur des enfants de la rue à Kinshasa. Cette manifestation prévue sur 3 jours, bénéficie d'une large couverture médiatique et fait appel à l'expertise de professionnels spécialisés dans le travail auprès des enfants de la rue en Afrique.

#### **1.2.3. Le budget**

Le coût total de l'Action a été évalué à 902 519 € sur 4 ans (13 décembre 2006 – 12 décembre 2010) dans le cadre d'un contrat de subvention entre la Commission européenne et le Samusocial International – référencé N° ONG-PVD/2006/118-773.

#### **1.3. JUSTIFICATION DE L'EVALUATION**

L'Action a démarré en décembre 2006 et la présente évaluation est une évaluation à mi-parcours de l'Action.

A ce stade de mise en œuvre de l'Action, il s'avère essentiel de :

- questionner la logique du projet qui sous tend l'Action et ses résultats ;
- dresser un premier bilan de l'Action en termes de pertinence et cohérence, efficacité, efficience, durabilité et impact ;
- évaluer les capacités actuelles, organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles, du Samusocial Pointe-Noire, afin de contribuer à la planification de ses stratégies de développement ;
- produire des recommandations pour la consolidation et/ou l'amélioration des acquis et pratiques du Samusocial Pointe-Noire, pour la poursuite de l'Action.

## **2. LE CONTENU DE L'EVALUATION**

### **2.1. OBJECTIFS DE L'EVALUATION ET RESULTATS ATTENDUS**

#### **2.1.1 Questionner la logique du projet**

L'analyse de la logique du projet/programme couvrira :

- Le contexte dans lequel le projet a été lancé, les opportunités et les contraintes ;
- Les besoins à satisfaire, les problèmes à résoudre et les difficultés à surmonter ;
- Les justifications du fait que les besoins, problèmes ou difficultés ne pouvaient pas être mieux pris en compte dans un autre cadre ;
- Les objectifs ;
- La nature des contributions et des activités ;
- L'anticipation des risques et hypothèses et leur management au cours de cette période de mise en œuvre de l'Action.

#### **2.1.2 Dresser un premier bilan de l'Action**

L'évaluateur proposera une série de questionnements pour chacun des critères d'évaluation suivant :

### **Pertinence et cohérence**

Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure les objectifs de l'intervention correspondent aux attentes des bénéficiaires, au système d'acteurs présents, aux politiques globales et sectorielles des partenaires et pouvoirs publics, et aux politiques de la Commission européenne.

Plus précisément, il s'agira d'analyser la pertinence des différentes composantes du projet :

- *Le Centre mobile d'Aide* : adaptation du dispositif d'assistance de proximité aux besoins des enfants de la rue, dans le contexte ponténégrin d'accès aux soins médico-psychosociaux pour cette population.
- *L'appui à la prise en charge des enfants dans les centres partenaires* : adaptation des modalités prévues pour améliorer la prise en charge des enfants dans ces centres.
- *Le centre d'hébergement d'urgence avec soins infirmiers et psychologiques* : pertinence du projet compte-tenu des structures existantes à Pointe-Noire pour la prise en charge des enfants les plus en danger dans la rue.
- *Le travail en réseau* : adaptation des partenariats formalisés à ce jour entre le Samusocial Pointe-Noire et des structures sanitaires ou sociales, au niveau, notamment, de l'organisation de sessions de formation, du suivi et de la coordination des activités entre les structures partenaires.
- *L'analyse et le plaidoyer* : pertinence des activités réalisées à ce jour et/ou planifiées dans le cadre de la stratégie de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, de la société civile et des partenaires au développement.

### **Efficacité**

Il s'agit, d'une part, d'examiner les résultats obtenus selon les indicateurs des résultats attendus du projet, de constater et de justifier les éventuels écarts, en fonction des contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de l'Action.

D'autre part, il s'agit d'examiner l'ensemble des résultats concrets de l'Action et de justifier les éventuelles orientations d'activités mises en place en fonction de nouveaux besoins identifiés depuis 2006.

### **Efficience**

Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure les résultats et/ou les effets attendus ont été obtenus avec le moins de ressources possibles (fonds, expertise, temps, coûts administratifs, etc.).

### **Durabilité**

Il s'agira d'apprécier, à ce stade de mise en œuvre de l'Action, dans quelle mesure les avantages de l'intervention se poursuivront après la fin de l'intervention extérieure, ou bien la probabilité que ces avantages durent sur le long terme en résistant aux risques. Plus précisément, il s'agira d'évaluer l'appropriation et maîtrise de l'Action par rapport :

- à l'environnement politique et stratégique relatif à la protection de l'enfance
- aux capacités et maîtrise techniques des équipes et partenaires en place
- aux possibilités de financement à moyen et long terme de ce type de dispositif

### **Impact**

Il s'agira d'envisager, si cela est possible à ce stade de mise en œuvre de l'Action, les effets à long terme positifs et négatifs, primaires et secondaires, produits par l'intervention,

directement ou indirectement, attendus ou inattendus. Il conviendra là d'apprécier l'impact de l'Action sur la situation du groupe cible, notamment concernant l'amélioration de leurs conditions de vie ainsi que dans le secteur d'intervention, notamment concernant l'amélioration de la coordination des activités des structures à Pointe-Noire, ainsi que le renforcement de la connaissance de la problématique des enfants de la rue de nature à favoriser la mobilisation des acteurs publics et privés impliqués dans le domaine de l'enfance en danger.

### 2.1.3 Evaluer les capacités organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles du Samusocial Pointe-Noire

L'évaluateur analysera les capacités organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles actuelles de l'association et proposera des pistes de réflexion en stratégies de renforcement des capacités.

*Les capacités opérationnelles et organisationnelles :*

- évaluer les capacités de l'équipe du Samusocial Pointe-Noire en termes d'organisation, de coordination et de suivi des activités ;
- évaluer les capacités du Samusocial Pointe-Noire à rechercher des partenariats pertinents, avec les institutions publiques, les organisations de la société civile et les partenaires techniques au développement, pour la mise en œuvre de ses activités et à travailler en partenariat avec d'autres structures.
- évaluer les capacités du Samusocial Pointe-Noire en termes de gestion administrative et financière et de mobilisation des ressources financières, au niveau national et international.

*Les capacités institutionnelles :*

- évaluer le niveau d'engagement des membres du Conseil d'Administration dans la vie associative : prise de décision, stratégie de développement, appui à la recherche de financements, suivi et contrôle des opérations, de façon à garantir une bonne gouvernance et la transparence financière et comptable.

### 2.1.4 Produire des recommandations

Ces recommandations devront aborder les points suivants :

- Qualité de l'intervention actuelle du Samusocial Pointe-Noire dans la prise en charge des enfants de la rue et dans la constitution du réseau des structures à Pointe-Noire ;
- Adaptation aux contraintes et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Action ;
- Préparation et exécution des activités à mettre en œuvre au cours de la période suivante ;
- Capacités organisationnelles, opérationnelles et institutionnelles du Samusocial Pointe-Noire.

## 2.2 METHODE

L'évaluateur soumettra une proposition méthodologique dans laquelle il décrira sa démarche d'évaluation, ainsi qu'une liste de questionnements relatifs à chacun des critères et objectifs définis ci dessus.

De manière générique la méthode devrait intégrer :

Une phase de préparation de la mission d'évaluation qui portera sur :

- Une analyse documentaire avec l'examen du document initial de description de l'Action, tel que modifié par les avenants effectués à ce jour. L'évaluateur pourra également utiliser les rapports de missions de suivi du Samusocial International, le rapport intermédiaire n°1 transmis à la Délégation de la Commission Européenne à Brazaville, les rapports de mission de monitoring de la Commission Européenne, ainsi que les rapports annuels du Samusocial Pointe-Noire. Ces documents seront mis à la disposition de l'évaluateur par le Samusocial Pointe-Noire.
- Un cadrage méthodologique de l'évaluation avec des échanges préalables entre le Samusocial International et l'évaluateur afin de garantir la compréhension et le respect des termes de référence de l'évaluation.

Une phase de conduite de l'évaluation qui s'appuiera sur :

- l'accompagnement et l'observation du travail des équipes du Centre Mobile d'Aide en rue et dans les centres partenaires ;
- l'examen des outils et procédures de travail ;
- des entretiens avec les équipes du Samusocial Pointe-Noire et les membres de son Conseil d'Administration ;
- des entretiens avec les partenaires institutionnels du Samusocial Pointe-Noire, en particulier la Municipalité de Pointe-Noire ;
- des entretiens avec les partenaires opérationnels du Samusocial Pointe-Noire ;
- des entretiens avec les partenaires au développement à Pointe-Noire et Brazzaville (entretiens téléphoniques) dans le domaine d'intervention du Samusocial Pointe-Noire ;
- des entretiens avec les bailleurs de fonds du projet à Pointe-Noire et à Brazzaville (entretiens téléphoniques).

Une phase de restitution de l'évaluation qui devra s'effectuer en 3 temps :

1. remise d'un rapport intermédiaire au Samusocial International et au Samusocial Pointe-Noire ;
2. commentaires du Samusocial Pointe-Noire et du Samusocial International sur la teneur du rapport intermédiaire et intégration de ces commentaires en réponse dans le rapport définitif (sous forme de modifications du texte, si accord de l'évaluateur avec les commentaires, ou d'insertion dans le rapport des commentaires émis) ;
3. remise du rapport final au Samusocial Pointe-Noire et au Samusocial International.

Le rapport final sera présenté en respectant les trames de rapport d'évaluation généralement demandés par l'Union Européenne. A minima, il devra comporter les chapitres suivants :

- Résumé
- Table des matières, tableaux et acronymes
- Introduction
- Méthodologie, questions traitées
- Résultats et analyse par critères
- Visibilité du projet/programme
- Appréciation globale
- Conclusions, leçons et recommandations
- Annexes

Le rapport final sera rédigé en Français. La version finale sera remise en version électronique sous format Word et PDF, ainsi que 3 exemplaires en version papier, brochurés.

### **3 LES MOYENS REQUIS**

#### **3.1 RESSOURCES HUMAINES**

L'évaluation sera conduite par un consultant externe ayant le profil suivant :

- Diplôme universitaire en sciences sociales ou équivalent (pratiques de l'intervention sociale et/ou médico-sociale)
- Excellente connaissance des enjeux de l'intervention sanitaire et sociale dans les PVD
- Expérience significative de l'évaluation externe, de la logique de projet/cadre logique et des procédures contractuelles de UE/Europaid
- Connaissance spécifique des questions de protection de l'enfance et/ou de la problématique des enfants de la rue appréciée.

#### **3.2 ORGANISATION ET CALENDRIER**

L'évaluation devra être menée sur la période juillet-août 2009, et elle inclura :

- la consultation de la documentation, des échanges avec le Samusocial International et une rencontre avec la directrice du Samusocial Pointe-Noire pour l'organisation de l'évaluation ;
- la conduite de l'évaluation sur le lieu de l'Action : Pointe-Noire ;
- l'élaboration et la restitution du rapport d'évaluation.

Le temps estimé de l'évaluation est de 14J/H dont 10 jours pour le recueil de données. Cette estimation inclut par ailleurs le temps de préparation et de rédaction du rapport.

#### **3.3 BUDGET**

L'offre budgétaire proposée par le cabinet d'évaluation devra inclure les honoraires, les frais de déplacement, le matériel nécessaire à la prise de note, à l'élaboration et à la production du rapport final et tout frais inhérents à la conduite de la mission d'évaluation. Elle sera réputée toutes taxes comprises.

#### **3.4 OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE**

Les candidats devront soumettre :

- une proposition technique et un calendrier détaillé
- une proposition financière détaillée
- des références en matière d'évaluation de programmes de coopération au développement
- un CV détaillé du ou des évaluateurs proposés